

Assemblée générale

Vingt deuxième session
Chengdu (Chine), 11-16 septembre 2017
Point 10 II) de l'ordre du jour provisoire

A/22/10(II)
Madrid, 12 juillet 2017
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général

Partie II : Projet de programme de travail et budget de l'Organisation pour la période 2018-2019

I. Introduction

1. Conformément à l'article 23.2 des Statuts, le Secrétaire général a soumis au Conseil exécutif, à sa cent cinquième session, le présent projet de programme de travail et budget pour la période 2018-2019.
2. Cette proposition a été préparée en ayant comme objectifs :
 - a) d'assurer une continuité avec le programme de travail et budget 2016-2017, en incluant les défis ayant été identifiés au cours de cette période, tels que l'impact des nouvelles technologies sur le tourisme et les questions de sécurité ;
 - b) de suivre les principes du Code mondial d'éthique du tourisme ;
 - c) de faire une place au tourisme parmi les priorités mondiales, en maximisant la contribution du tourisme aux objectifs de développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et
 - d) d'inclure les nouvelles priorités telles qu'indiquées par les membres de l'OMT (Membres effectifs, associés et affiliés) en particulier dans le cadre de l'enquête sur les priorités des Membres conduite fin 2016.
3. L'enveloppe budgétaire correspondante est détaillée à la section intitulée « Projet de budget pour la période 2018-2019 » du présent document. Le budget proposé reste dans les limites financières serrées des périodes biennales précédentes et ne prévoit pas d'augmentation des contributions individuelles mises en recouvrement des Membres (sauf impact de changements concernant des Membres passant d'un groupe à un autre dans le barème des contributions) pour 2018 et une augmentation de 4 % pour 2019. Cette proposition vise à concilier les attentes des Membres en matière de rigueur budgétaire avec le souci de limiter à un minimum les incidences sur la bonne exécution du programme de travail.



4. Le présent document est une mise à jour du Projet de programme de travail et budget de l'Organisation pour la période 2018-2019 [document CE/105/5(b)] adopté par le Conseil exécutif à sa cent cinquième session [CE/DEC/8(CV) par. 1]. Il tient compte et traite des paragraphes 6 et 7 de la décision CE/DEC/8(CV) du Conseil exécutif, lesquels sont reproduits ci-dessous :

« 6. *Approuve la proposition de la France :*

a) de revoir les cotisations des Membres affiliés suivant les modifications apportées aux contributions des Membres effectifs et associés, et

b) de différencier les cotisations des Membres affiliés selon qu'ils sont ou non immatriculés dans un État membre de l'OMT ;

7. Demande au Secrétaire général, à cet égard, de présenter à l'Assemblée générale un projet de programme et budget actualisé, en consultation avec le Président du Comité du programme et du budget. »

II. Objectifs stratégiques pour 2018-2019

5. Comme lors des précédentes périodes biennales, le programme de travail s'articule autour de deux objectifs stratégiques interdépendants : a) améliorer la compétitivité et la qualité, et b) promouvoir le développement du tourisme sur un mode durable et éthique.

6. Ces deux objectifs sont intégrés aux fonctions transversales de l'Organisation (relations avec les Membres, gouvernance, direction et communication) et appuyés par ces fonctions, lesquelles sont exposées au début de la partie III du présent document.

7. Le **premier objectif stratégique** consiste à améliorer la compétitivité du secteur du tourisme dans les États membres en s'employant à promouvoir la qualité, l'innovation et l'utilisation des technologies dans les politiques de tourisme et la gestion des destinations, le développement des produits et le marketing, en œuvrant en faveur d'une plus grande facilitation des voyages et pour atténuer la saisonnalité et en fournissant des informations utiles et à jour sur le marché et des données concernant a) les tendances, b) les prévisions et c) la contribution du tourisme à l'économie et à l'emploi.

8. Le **deuxième objectif stratégique** consiste à promouvoir la durabilité et la responsabilité dans toutes les dimensions du développement du tourisme, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Cela recouvre la promotion de politiques, de comportements et de pratiques éthiques, l'amélioration de la gestion des ressources, le renforcement de l'accessibilité universelle, la mise en avant de la contribution du tourisme à la paix, au développement, à la réduction de la pauvreté et à la préservation du patrimoine culturel et des milieux naturels ainsi que la lutte contre les changements climatiques, en assurant a) l'intégration complète du tourisme dans les économies locales, b) une répartition équitable des avantages produits par le secteur au sein des communautés réceptrices, c) la pleine participation de ces communautés au développement du tourisme, d) le respect de leurs valeurs sociales et culturelles et e) une contribution globale à la résilience du secteur.

9. L'occasion exceptionnelle que représente l'**Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017)** et le rang de priorité élevé accordé par les membres de l'OMT au concept de « tourisme pour le développement » lors de l'enquête sur les priorités conduite fin 2016 font que le secrétariat s'est attaché à travailler dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Le tourisme est cité expressément dans trois cibles spécifiques des objectifs de développement durable (8.9, 12.b et 14.7) mais il a le potentiel, de par sa nature transversale, de contribuer à chacun des 17 objectifs du **Programme 2030**.



III. Domaines de travail

10. Les tableaux ci-après offrent une présentation synthétique des différents domaines de travail : description, objectifs, résultats et/ou produits attendus, programmes responsables au sein du secrétariat de l'OMT et articulation avec les différents objectifs de développement durable et leurs cibles du Programme 2030.

Relations avec les Membres, gouvernance, direction et communication

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
Relations avec les Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et servir les Membres effectifs, associés et affiliés dans les différentes régions, en créant des espaces appropriés de dialogue et en assurant une répartition géographiquement équilibrée des activités de l'OMT au profit de toutes les catégories de Membres • Nouer des contacts avec des non-membres pour accroître le nombre de Membres effectifs et affiliés • Comprendre les besoins et les priorités des Membres et travailler en étroite collaboration avec eux pour y répondre • Soutenir les actions entreprises par les Membres pour lancer et administrer des initiatives internationales dans le domaine du tourisme aux niveaux infrarégional, régional ou transrégional 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des Membres au sein de l'Organisation • Adhésion de nouveaux Membres effectifs et affiliés, notamment de pays développés et de grandes organisations et entreprises du secteur privé • Amélioration des partenariats public-privé dans le secteur du tourisme • Plus grande intégration régionale entre les États membres pour contribuer à atteindre les objectifs économiques et des politiques • Meilleur recouvrement des contributions des Membres, y compris des arriérés, grâce à une meilleure perception de l'intérêt d'être Membre • Plus grande efficacité du service fourni aux Membres grâce à des regroupements régionaux ou par centre d'intérêt, au sein de réseaux et de groupes de travail ou d'autres groupements par affinité, pour répondre de manière efficace à des besoins communs des Membres • Traitement adéquat des domaines prioritaires tels qu'ils ressortent de l'enquête menée auprès des Membres sur le programme de travail 	RPAF, RPAM, RPAP, RPEU, RPME, AFMS, PRCO	<p>Tous les objectifs de développement durable</p> <p>17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, (...) [dans] tous les pays, (...)</p> <p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, (...)</p> <p>17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités (...)</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable
Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le programme de travail et ses priorités ainsi que la stratégie globale de l'Organisation, en consultation avec les Membres • Faire une place au tourisme parmi les priorités mondiales et renforcer le rôle de chef de file de l'OMT dans le secteur du tourisme et au sein du système des Nations Unies • Coordonner et superviser tous les programmes du secrétariat aux fins de l'exécution du programme de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de l'OMT à l'horizon 2030 – Schéma directeur, intégrant la réalisation des objectifs de développement durable et soulignant la contribution du programme de travail de l'OMT au Programme 2030 • Campagne de remise de la Lettre ouverte de l'OMT et du WTTC sur les voyages et le tourisme • Rapports aux organes statutaires, y compris les rapports financiers institutionnels • Activité des bureaux de liaison de l'OMT (New York et Genève) • Règlements internes du secrétariat • Mise au point et application d'un système de gestion de l'information (version « sur mesure » de progiciel de gestion intégré) 	Direction, PRCO, BDFN	Tous les objectifs de développement durable 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
Communication et publications	<ul style="list-style-type: none"> • Positionner le tourisme en tant que vecteur de croissance pour tous et de développement durable et l'OMT en tant qu'organisation internationale chef de file dans le domaine du tourisme au moyen des activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Plaidoyer et ouverture vers l'extérieur ○ Communication institutionnelle et information en direction des Membres et du secteur dans son ensemble ○ Relations médias ○ Publications de l'OMT ○ Communications électroniques ○ Présence de l'OMT dans les salons 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer et ouverture vers l'extérieur : réunions ministérielles de l'OMT et initiative du T.20 ; coordination avec le WTTC et le Forum économique mondial ; Journée mondiale du tourisme et campagnes spéciales auprès des consommateurs • Communication institutionnelle : Rapport annuel de l'OMT, fiches d'information, bulletins électroniques mensuels, envois d'information, etc. • Relations médias : activités de l'OMT avec les médias (conférences de presse, communiqués de presse, etc.) et formations aux médias, notamment la série de conférences de l'OMT sur le tourisme et les 	COMM	Tous les objectifs de développement durable

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable
	internationaux et régionaux ○ Centre de documentation	médias <ul style="list-style-type: none"> • Publications de l'OMT : révision et application de la politique de l'OMT en matière de publications ; production et diffusion des publications de l'OMT et gestion de la bibliothèque électronique de l'OMT ; accroître l'utilisation de la bibliothèque électronique de l'OMT par les Membres • Communications électroniques : création d'un nouveau site internet de l'OMT et renforcement de l'actuelle stratégie dans les médias sociaux • Salons : établissement de partenariats stratégiques avec les grands salons du voyage et de tourisme du monde entier et visibilité accrue de la présence et des activités de l'OMT • Archives et Centre de documentation : formulation d'une politique de l'OMT pour les archives ; poursuite de la numérisation des archives existantes de l'Organisation 		
Réunions statutaires	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les réunions statutaires de l'Organisation et la documentation correspondante • Offrir aux Membres une plateforme d'interaction avec le secrétariat pour ce qui a trait au programme de travail, à la coopération technique et au statut de Membre 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de travail, décisions et résolutions, y compris tous les aspects techniques connexes (interprétation, traduction, etc.) • Suites données aux demandes des Membres à l'intérieur du périmètre du programme de travail en cours • Plus grand nombre de Membres 	COSE	Tous les objectifs de développement durable 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Premier objectif stratégique : Compétitivité et qualité

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
Statistiques et comptes satellite du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Accomplir le mandat confié à l'OMT par les Nations Unies, à savoir recueillir, analyser, publier, normaliser et améliorer les statistiques du tourisme et promouvoir l'intégration de ces statistiques dans le système des Nations Unies, en particulier par les moyens ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> ○ Collecte, établissement et comparabilité internationale des statistiques du tourisme et du CST ○ Transposition du cadre méthodologique en directives pratiques pour les pays ○ Perfectionnement des cadres méthodologiques de mesure du tourisme, en particulier de mesure du tourisme durable, afin de renforcer le rôle normatif de l'OMT et dans le cadre des objectifs de développement durable et de la nécessité d'en assurer un suivi ○ Coopération permanente entre les organismes des Nations Unies au sujet des statistiques, notamment concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ○ Diffusion des connaissances ○ Renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données, accès en ligne et publication du Compendium et de l'Annuaire • Élaboration d'un cadre statistique de mesure du tourisme durable, qui serait la prochaine norme statistique pour le tourisme (après le CST de 2008) • Études pilotes dans les pays à l'appui de l'élaboration du Cadre statistique de mesure du tourisme durable et pour en garantir l'intérêt et la faisabilité • Guide sur l'établissement des CST • Mobilisation continue, ouverte et multidisciplinaire par le biais du Groupe de travail d'experts sur la mesure du tourisme durable, du Conseil consultatif technique et du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme • Programmes de renforcement des capacités à l'échelon national (financement par des fonds extrabudgétaires) et régional sur les systèmes de statistiques du tourisme et le CST. Conception de la méthode sous-tendant le programme de renforcement des capacités dans le domaine de la comptabilité et des statistiques aux fins de la mesure du tourisme durable • Monographies pour répandre l'usage des statistiques du tourisme et matériel d'appui, sous différentes formes, pour la mesure du 	STPP	<p>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux</p> <p>8.4 : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière</p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature</p> <p>12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux</p> <p>14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines,</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
		tourisme		<p>notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</p> <p>17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, (...)</p> <p>17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement</p>
Tendances du tourisme et connaissance du marché	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des ensembles unifiés de données et d'analyses à court et long termes • Identifier les sources de données disponibles et engager/poursuivre la collaboration avec les acteurs publics et privés fiables qui détiennent des données pertinentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Baromètre OMT du tourisme mondial, Faits saillants OMT du tourisme, mise à jour de l'étude prospective « Le tourisme à l'horizon 2030 », travaux de recherche avec des organismes internationaux [par exemple : programme conjoint avec la Commission européenne du tourisme, l'Union européenne, GTERC Macao (Chine), FEM] • Bilan régulier sur les principaux marchés émetteurs • Études sur les nouvelles tendances du développement du tourisme (tourisme de gastronomie, tourisme urbain, tourisme d'achats, manifestations sportives, etc.) et études de cas pertinentes • Rapport sur l'évaluation comparative mondiale aux fins de la mesure du tourisme urbain 	STPP, DMGT, AFMS, OFTS	Contribution indirecte à tous les objectifs de développement durable

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
Développement des produits, stratégies de marque et marketing	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la fonction marketing • Aider les Membres à planifier et à conceptualiser des produits touristiques innovants • Renforcer les capacités des secteurs public et privé dans les domaines du marketing, des stratégies de marque et de la communication • Concevoir et aller de l'avant dans la mise en place d'itinéraires touristiques thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies de marketing recommandées • Études et séminaires sur les plans stratégiques de marketing • Directives sur le développement des produits et l'innovation • Poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action de la Route de la soie • Directives concernant les itinéraires touristiques tirant parti du savoir, des compétences techniques et des enseignements tirés de la Route de la soie, en mettant spécialement l'accent sur la partie occidentale de la Route de la soie et la Route maritime de la soie • Études et projets pilotes sur le tourisme urbain, le tourisme de gastronomie, le tourisme œnologique, le tourisme d'achats, le tourisme religieux, la saisonnalité et autres initiatives des Membres • Mise en place de groupes de travail de Membres ayant des compétences particulières dans un domaine donné (groupes de travail sur le tourisme accessible, la technologie, le tourisme scientifique, WYSE, gestion des risques et des crises pour les destinations) • Méthodologie des prototypes afin de mettre en place un cadre structuré pour l'échange de savoir et la formulation de projets (saisonnalité, tourisme urbain, tourisme 	STPP, DMGT, SFPM, AFMS, THMS	<p>9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, (...)</p> <p>9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises</p> <p>Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p> <p>11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p> <p>11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
		œnologique, etc.) <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers et master class • Publications sur le renforcement de la marque et de l'image des destinations et sur la promotion du développement du tourisme • Tourisme et sport 		
Sûreté, sécurité et fluidité des voyages	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et analyser à intervalles périodiques les formalités de passage des frontières, notamment les régimes de visa et dispositifs de sécurité • Plaider en faveur de la facilitation des voyages en tant que vecteur de croissance pour le tourisme, notamment à l'échelon international • Garantir la résilience du développement du tourisme • Préparation aux crises et gestion des crises 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur les formalités d'entrée et les visas (Rapport de l'OMT sur l'ouverture au tourisme) • Activités connexes aux niveaux régional et transrégional : Route de la soie, APEC, ASEAN, etc. • Intégration continue du secteur dans les structures et procédures des autres acteurs concernés, notamment ceux des secteurs de la santé, de la sécurité et des situations d'urgence 	SDTR, SFPM	<p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p>3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</p> <p>11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur (...) de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux</p> <p>16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
				<p>16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</p>
<p>Gestion des destinations et qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la compétitivité des destinations et les expériences de qualité pour le visiteur tout en maximisant les retombées positives des points de vue économique, social, culturel et environnemental au moyen de stratégies intégrées et innovantes et par l'adoption de cadres réglementaires établissant des modèles et des structures de gouvernance efficaces • Soutenir et défendre les initiatives en matière de gestion de la qualité des destinations • Évaluer le savoir-faire professionnel, les compétences et les connaissances spécialisées des organismes de gestion des destinations et certification à l'issue du renforcement des capacités • Renforcer le rôle normatif de l'Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives en matière de gestion des destinations dans les domaines suivants : tourisme urbain, tourisme de montagne, tourisme côtier et tourisme infrarégional, par exemple : Méditerranée, mer Noire, parcs nationaux, etc. • Directives pour assurer la qualité des destinations • Initiative UNWTO.QUEST • Soutien au Comité du tourisme et de la compétitivité aux fins de l'harmonisation des définitions et des concepts liés à la compétitivité des destinations • Études sur la gestion des expériences de visite 	<p>DMGT, AFMS</p>	<p>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>
<p>Innovation et utilisation des technologies dans le tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en commun les connaissances et expériences pratiques d'utilisation des nouvelles technologies dans le tourisme • Analyser les tendances en matière d'innovation et aider les Membres à tirer parti des progrès technologiques, à s'adapter aux changements des habitudes de consommation et à piloter de nouveaux modèles d'activité économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte, analyse et échange d'expériences pratiques en matière d'innovation et d'utilisation des nouvelles technologies dans le tourisme • Facilitation du partage des connaissances sur l'innovation et les nouvelles technologies • Travaux de recherche et projets en matière d'innovation dans le tourisme • Prix de l'OMT récompensant l'excellence et l'innovation dans le tourisme (politiques 	<p>STPP, AFMS</p>	<p>Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p>9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises</p> <p>17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
		publiques, entreprises, ONG, recherche et technologie)		et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

Deuxième objectif stratégique : Durabilité et éthique

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
Mobilisation de ressources et partenariat pour le développement et la croissance	<ul style="list-style-type: none"> Consolider le cadre stratégique de l'OMT pour la mobilisation de ressources et les partenariats, en coopération avec le système des Nations Unies, l'Union européenne, les banques de développement et d'autres organisations internationales, régionales ou bilatérales ainsi que le secteur privé Coordonner les activités au sein des Nations Unies et autres activités internationales, nouer de nouvelles alliances grâce à la présence institutionnelle de l'OMT à New York et à Genève et étudier les possibilités de mobilisation de ressources par le biais des mécanismes existants et avec les donateurs bilatéraux S'appuyer sur les résultats de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017) pour contribuer au Programme 2030 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du document de stratégie en matière de mobilisation de ressources Accroissement du Fonds pour le tourisme au service du développement et utilisation accrue dudit Fonds comme instrument pour mobiliser des ressources extrabudgétaires Directives et renforcement des capacités pour permettre à l'Organisation dans son ensemble et à des États membres d'être mieux à même d'obtenir des fonds, grâce au tourisme, pour leur développement (fonds extrabudgétaires) Partenariats efficaces pour mieux faire connaître le rôle de chef de file qu'occupe l'OMT dans le domaine du tourisme Renforcement des partenariats existants tels que le SCTD et mise à profit de nouveaux mécanismes et de nouvelles possibilités en vue d'accroître l'aide publique au développement et l'aide pour le commerce Mise au point d'outils et de projets pour générer des ressources (prix de l'OMT, prototypes des Membres affiliés de l'OMT, Académie de l'OMT et projets de recherche conjoints pour le développement) 	IRRM, GVLO, AFMS	<p>Tous les objectifs de développement durable</p> <p>17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement</p> <p>17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, (...)</p> <p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>
Relations institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'action de plaidoyer au niveau des priorités du développement et du commerce afin de positionner le tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du rapport sur l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017) à l'Assemblée 	IRRM, GVLO	<p>Tous les objectifs de développement durable</p> <p>17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
	<p>comme un secteur clé pour le développement et la croissance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre opérationnel plus efficace au sein du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national • Renforcer les relations avec d'autres institutions à l'échelle mondiale et régionale 	<p>générale des Nations Unies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus grande reconnaissance du tourisme dans les cadres de développement mondiaux tels que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable de portée universelle et les communiqués finaux de Rio+20 et autres • Participation accrue de l'OMT, au niveau des pays, aux processus du système des Nations Unies tels que les PNUAD • Suivi et rapport d'étape concernant les grandes réalisations mondiales • Contribution des bureaux de liaison de l'OMT (New York et Genève) 		<p>multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, (...)</p> <p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>
Coopération technique	<ul style="list-style-type: none"> • Prêter assistance aux gouvernements aux fins du développement durable du tourisme comme moyen de diversifier les économies nationales ; stimuler la création de moyens de subsistance durables et le travail décent ; améliorer la qualité et les normes des produits et des services touristiques ; renforcer la gouvernance en ce qui concerne la planification, le développement et la gestion du tourisme • Renforcer les capacités des gouvernements, du secteur privé et des communautés locales en matière de gestion et de services touristiques grâce à l'identification, à l'exécution et à l'évaluation de projets et de services de coopération technique sur le terrain, y 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets, missions et rapports de coopération technique sur toute une gamme de sujets, notamment, sans pour autant s'y limiter, la planification du tourisme, les politiques et le développement stratégique ; statistiques du tourisme et compte satellite du tourisme ; normes de qualité et classement hôtelier ; développement des produits ; zonage ; législation et réglementation du tourisme ; renforcement institutionnel ; marketing et promotion ; programmes d'acquisition de compétences et de renforcement des capacités • Innovation en ce qui concerne les méthodologies de coopération technique, y compris les modes et les politiques de consommation et de production durables (objectif 12) et le cadre des objectifs de 	TECO	Tous les objectifs de développement durable

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
	compris en coopération avec l'Organisation internationale ST-EP	développement durable		
Mise en valeur des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les besoins des Membres en matière d'éducation et de formation dans le secteur du tourisme Mettre au point et exécuter des initiatives concrètes de renforcement des capacités dans les principaux domaines de responsabilité des administrations nationales du tourisme Appuyer les programmes de coopération au développement de l'OMT par le biais d'outils d'apprentissage à vocation pratique Améliorer la qualité et l'efficacité des programmes d'éducation et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Plans stratégiques qui répondent efficacement aux besoins des Membres en matière d'éducation et de formation Produits de formation de l'OMT (cours) et autres orientations et activités particulières en matière de mise en valeur des ressources humaines, pour les États membres sur le terrain ou selon des modalités d'apprentissage à distance (webinaires) Programme TedQual de l'OMT Programme de volontaires de l'OMT Recherches et projets de valorisation des talents et de gestion du capital humain dans le tourisme Programme d'éducation permanente et de renforcement des capacités et recherches sur le développement de produits touristiques thématiques (Académie de l'OMT) 	THMS	<p>4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, (...)</p> <p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables (...) à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p> <p>4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, (...)</p> <p>4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</p> <p>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>
Développement durable du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le dispositif des Observatoires du tourisme durable à l'appui d'une gestion du tourisme fondée sur des données factuelles et étendre le réseau à toutes les régions du monde Renforcer les politiques et les pratiques de tourisme durable intégrant des modes 	<ul style="list-style-type: none"> Procédures et rapports des Observatoires du tourisme durable Poursuite de l'action visant à positionner le programme tourisme durable du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables comme une plateforme de 	SDTR	<p>8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
	<p>de consommation et de production durables grâce à la mise en œuvre du programme tourisme durable du Cadre décennal. L'OMT est à la tête du programme tourisme durable du Cadre décennal avec les Gouvernements de la République française, du Royaume du Maroc et de la République de Corée comme co-chefs de file et en collaboration avec le secrétariat du Cadre décennal d'ONU Environnement, le Comité consultatif multipartite et les partenaires.</p>	<p>collaboration afin de réunir les initiatives et les partenariats existants et faciliter de nouveaux projets et de nouvelles activités pour accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables dans le tourisme. Rapports et suivi des progrès à l'aide du programme tourisme durable du Cadre décennal pour l'objectif 12 et indicateurs associés</p>		<p>durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière</p> <p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux</p> <p>12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, (...)</p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, (...)</p> <p>12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p> <p>12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité</p> <p>12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales</p> <p>12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
				<p>développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature</p> <p>12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux</p>
<p>Tourisme et biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Biodiversité et conservation : établir une corrélation effective entre la conservation/les zones protégées et le secteur du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration continue avec des accords environnements multilatéraux tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les espèces migratrices, etc. 	<p>SDTR</p>	<p>14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation (...)</p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, (...)</p> <p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p> <p>15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande</p> <p>15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
Gestion des ressources (eau, déchets, énergie) et changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les politiques et les pratiques de tourisme durable intégrant des modes de consommation et de production durables grâce à la mise en œuvre du programme tourisme durable du Cadre décennal. L'OMT est à la tête du programme tourisme durable du Cadre décennal avec les Gouvernements de la République française, du Royaume du Maroc et de la République de Corée comme co-chefs de file et en collaboration avec le secrétariat du Cadre décennal d'ONU Environnement, le Comité consultatif multipartite et les partenaires. Faire avancer la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour le secteur du tourisme et renforcer la collaboration avec les secteurs du transport et de l'hébergement à l'appui des efforts d'atténuation et d'adaptation aux échelons national et international Poursuivre les initiatives Solutions énergétiques pour l'hôtellerie et neZEH, qui aident les hôteliers à réduire leurs coûts d'exploitation et à améliorer leur image et leurs produits, et donc à renforcer ainsi leur compétitivité tout en contribuant aux efforts déployés dans l'Union européenne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration continue avec les organisations intergouvernementales concernées telles que la CCNUCC, l'OACI, ITF Meilleure prise de décision, étayée par des données factuelles, notamment dans le domaine de la gestion des ressources grâce à l'établissement de normes et à des informations actualisées Ensemble intégré d'outils d'aide à la décision pour permettre aux hôteliers de trouver des solutions appropriées et de concevoir des projets réalisables et durables de bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle (kit de solutions énergétiques pour l'hôtellerie et neZEH, adaptés aux exigences des bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle) 	SDTR, GVLO, PRCO	<p>6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau</p> <p>6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement</p> <p>7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</p> <p>7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie</p> <p>12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, (...)</p> <p>12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
				<p>capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p> <p>13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés</p>
Tourisme, culture et dialogue	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens et établir des modèles de partenariat entre le tourisme et la culture • Collaborer avec les organismes et les secteurs publics et privés chargés de la culture • Renforcer la collaboration et les initiatives conjointes avec l'UNESCO, notamment concernant la Route de la soie • Mettre en avant le rôle du tourisme en tant que facteur de tolérance, de compréhension et de dialogue entre les différents peuples, cultures et civilisations 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques et orientations sur le développement du tourisme culturel et collaboration entre les secteurs du tourisme et de la culture, plus spécialement en ce qui concerne les sites du patrimoine culturel, le patrimoine culturel immatériel (y compris spirituel et religieux), la culture contemporaine et les industries créatives • Études de cas et recommandations en matière de tourisme culturel et de dialogue interculturel 	OFTC	<p>4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p> <p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux</p> <p>11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p> <p>12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
Tourisme et paix	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la base de connaissances de l'OMT sur la contribution du tourisme à l'édification du socle de la paix. Mettre en commun des initiatives concluantes et des expériences pratiques • Positionner le tourisme dans les initiatives de consolidation de la paix et les processus de réconciliation, par un travail de sensibilisation, de renforcement des capacités, d'établissement de partenariats et d'alliances stratégiques • Concevoir des modèles de cadres de politiques de tourisme en faveur de la paix et de directives éthiques afin de mettre la force transformatrice du secteur au service de la consolidation de la paix. Fournir conseils et soutien aux fins de leur mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des connaissances et renforcement des capacités : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conférences internationales et régionales, séminaires et ateliers ○ Réseau international sur le tourisme et la paix. Nouvelle édition du manuel sur le tourisme et la paix • Sensibilisation et plaidoyer : • Projets pilotes de développement du tourisme en faveur de la paix : <ul style="list-style-type: none"> ○ Directives concernant le tourisme sur les sites historiques liés à des conflits ○ Exploitation du potentiel du tourisme religieux de promouvoir la paix dans le monde 	OFTP	<p>4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p> <p>Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>
Éthique et responsabilité sociale des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le Code mondial d'éthique du tourisme • Suivre l'application du Code mondial d'éthique du tourisme par les acteurs des secteurs public et privé • Promouvoir l'adoption de pratiques commerciales éthiques et l'élaboration de politiques relatives à la responsabilité sociale des entreprises dans les entreprises touristiques et les associations professionnelles • Coordonner et appuyer les travaux du Comité mondial d'éthique du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative des Engagements du secteur privé envers le Code d'éthique établi par l'OMT • Mise à jour de la base de données sur les mesures de mise en œuvre et les bonnes pratiques des gouvernements et des entreprises touristiques • Rapports aux assemblées générales de l'OMT et des Nations Unies • Publications pour promouvoir les meilleures pratiques de mise en application du Code d'éthique dans le contexte des objectifs de développement durable • Organisation de deux réunions annuelles 	ESDT, LGCO	<p>12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité</p> <p>8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</p> <p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation (...)</p> <p>8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
		du Comité mondial d'éthique du tourisme et diffusion des directives et des recommandations du Comité <ul style="list-style-type: none"> • Prix de l'éthique de l'OMT • Convention de l'OMT relative à l'éthique du tourisme 		stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail
Tourisme et valeurs sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des femmes : assurer la prise en compte de l'égalité des sexes et sensibiliser à cette question de même qu'à la nécessité de promouvoir l'autonomisation des femmes dans les priorités du tourisme grâce à une chaîne d'approvisionnement inclusive • Autonomisation des jeunes et actions en faveur du travail décent pour les jeunes • Protection de l'enfance : <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la prise en compte et plaider en faveur de la protection des enfants et des jeunes dans le secteur du tourisme ○ Coordonner et appuyer les travaux du Réseau mondial de l'OMT sur la protection des enfants dans le tourisme et de son Comité exécutif • Tourisme social : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accès au tourisme des personnes âgées et des personnes socialement défavorisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'autonomisation des femmes dans le tourisme (formation) dans les pays pilotes sélectionnés, en coopération avec les organismes des Nations Unies concernés et les partenaires du secteur privé • Étude de suivi sur les femmes dans le tourisme et ensemble de recommandations pertinentes • Projets d'autonomisation des jeunes dans des pays en développement axés sur le transfert de compétences et la formation professionnelle dans le secteur des voyages et du tourisme • Directives pratiques sur les droits des enfants dans le tourisme et sur la prévention de toutes les formes d'exploitation des mineurs en rapport avec le tourisme • Recueil de pratiques recommandées en matière de protection de l'enfance, entendu comme un outil de sensibilisation et pour l'élaboration des politiques • Mécanismes efficaces de coordination internationale pour protéger les enfants 	ESDT	<p>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</p> <p>1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté</p> <p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables (...) à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p> <p>5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne</p> <p>5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
		<p>dans le contexte des voyages et du tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Publications de promotion des meilleures pratiques en matière de tourisme social, en collaboration avec l'Organisation internationale du tourisme social (OITS), les États membres et le secteur privé 		<p>les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p> <p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p> <p>8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, (...)</p> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants</p>
Tourisme accessible à tous	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de politiques et planification stratégique en vue de créer des destinations pour tous, en suivant les principes de la conception universelle Élaboration d'une norme internationale générale sur le tourisme accessible à tous 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations, directives, normes et indicateurs en vue d'améliorer l'accessibilité universelle des infrastructures, des produits et des services touristiques, et en particulier pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers en termes d'accès (personnes âgées, familles avec des enfants en bas âge, personnes ayant un handicap temporaire, etc.) Présidence du groupe de travail 14 « Tourisme accessible » du Comité technique 228 de l'ISO aux fins de 	ESDT	<p>9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable</p> <p>11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs</p>

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats ou produits attendus	Programmes responsables	Objectifs de développement durable et cibles
		l'élaboration de la norme ISO 21902 : « Tourisme et services connexes – Tourisme accessible à tous – Exigences et recommandations » <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique fournie aux États membres à l'appui de la conception de politiques et de stratégies de tourisme accessible à l'échelle des pays et des destinations • Activités de sensibilisation concernant l'accessibilité universelle organisées par l'OMT et les États membres 		
Protection des touristes et des prestataires de services touristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les travaux sur la Convention de l'OMT sur la protection des touristes et des prestataires de services touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de convention 	PRCO, LGCO	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

IV. Projet de budget pour la période 2018-2019 – Budget ordinaire

A. Introduction

11. Le budget proposé pour la période 2018-2019 prévoit une croissance nominale nulle des contributions des Membres pour 2018 par rapport à leurs contributions de 2017 et une augmentation de 4 % des contributions pour 2019 par rapport aux contributions de 2018. Il est important de noter que le budget proposé pour la période 2018-2019 est, en termes réels, inférieur au budget qui a été approuvé pour la période 2008-2009, même en tenant compte de l'augmentation de 4 % des contributions en 2019. De fait, le projet de budget pour la période 2018-2019 représente une augmentation correspondant à une croissance réelle négative par rapport au budget établi pour la période 2016-2017. Des précisions sont apportées plus loin accompagnées de tableaux budgétaires pour expliquer quels ont été les paramètres pris en compte pour arriver à l'enveloppe budgétaire proposée. Le projet de programme de travail et budget est réalisable étant donné les gains d'efficacité obtenus par le secrétariat et le recours accru à la coopération avec des tiers, des points de vue technique et financier.

B. Budget révisé pour la période 2016-2017

12. À sa vingt et unième session à Medellín (Colombie), l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail et budget de l'Organisation pour la période 2016-2017 [A/RES/651(XXI)]. Le programme de travail suivait la présentation type pour un tel document, autour de deux objectifs stratégiques indépendants : i) améliorer la compétitivité du secteur du tourisme des États membres et ii) promouvoir la durabilité et la responsabilité dans toutes les dimensions du développement du tourisme, dans les secteurs public et privé et dans le cadre des objectifs de développement durable pour l'après-2015. Le budget-programme était décomposé en quatre grands programmes (programmes régionaux, programmes opérationnels, programmes d'appui direct et programmes d'appui indirect), en application des recommandations formulées par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session [A/RES/603(XIX)] et des directives du Livre blanc.

13. L'enveloppe budgétaire pour la période biennale 2016-2017 [A/21/8(I)(b)] est de 26 984 000 EUR, prolongeant de la sorte à la période biennale suivante la croissance nominale nulle par rapport à 2014-2015.

14. La structure du budget pour la période 2016-2017 approuvé par l'Assemblée générale a quelque peu évolué depuis son approbation en 2015 et jusqu'à la date du 31 mars 2017. Les principaux changements étaient imputables à : i) des transferts de postes entre programmes, ii) de légères variations du nom de certains programmes (Salons et projets spéciaux sur le terrain devenant Projets spéciaux sur le terrain), et iii) un regroupement de domaines d'activité à l'intérieur de différents programmes : ajout de l'activité Salons au programme Communication et publications ; ajout de l'activité du bureau de liaison de l'OMT à Genève au programme Direction ; fusion des anciens programmes Statistiques et compte satellite du tourisme et Tendances du marché du tourisme en seul programme, le programme Statistiques, tendances et politiques ; et rattachement à la Direction des fonctions du Conseiller juridique.

15. Ces changements apportés à la structure du budget 2016 et 2017 ont été approuvés par le Conseil exécutif à ses cent troisième, cent quatrième et cent cinquième sessions [cf. CE/103/7(a), CE/104/7(a) et CE/105/5(b) aux termes des décisions CE/DEC/8(CIII), CE/DEC/8(CIV) et CE/DEC/8(CV), respectivement] et ont entraîné des transferts de postes entre programmes. Ces changements ont été opérés dans la limite des ressources approuvées.

16. Le tableau 1 « Budget pour la période 2016-2017 tel qu'approuvé par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session [A/RES/651(XXI)] » montre le budget initialement approuvé pour la période

2016-2017. Le tableau 2 « Crédits 2016-2017 approuvés par le Conseil exécutif à sa cent cinquième session [CE/DEC/8(CV)] » montre le budget révisé pour la période 2016-2017 à la lumière de la structure mise à jour du programme de travail au 31 mars 2017. Indépendamment de ces changements structurels, l'enveloppe budgétaire de l'Organisation pour la période 2016-2017 demeure inchangée, à 26 984 000 EUR.

Tableau 1 – Budget pour la période 2016-2017 tel qu'approuvé par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session [A/RES/651(XXI)]

au 17 septembre 2015

Euros

Grands programmes / programmes	Postes		2016			2017			Crédits		
	P	G	Personnel	Hors personnel	Total	Personnel	Hors personnel	Total	Personnel	Hors personnel	Total
Total général	106										
Total	51	55	9 550 000	3 942 000	13 492 000	9 800 000	3 692 000	13 492 000	19 350 000	7 634 000	26 984 000
<i>A Relations avec les Membres</i>	9	13	1 783 000	653 000	2 436 000	1 833 000	546 000	2 379 000	3 616 000	1 199 000	4 815 000
A01 Programme régional pour l'Afrique	2	2	348 000	143 000	491 000	357 000	120 000	477 000	705 000	263 000	968 000
A02 Programme régional pour les Amériques	2	2	348 000	143 000	491 000	357 000	120 000	477 000	705 000	263 000	968 000
A03 Programme régional pour l'Asie-Pacifique	2	2	348 000	143 000	491 000	357 000	120 000	477 000	705 000	263 000	968 000
A04 Programme régional pour l'Europe	1	2	228 000	83 000	311 000	235 000	69 000	304 000	463 000	152 000	615 000
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	1	2	228 000	83 000	311 000	235 000	69 000	304 000	463 000	152 000	615 000
A06 Membres affiliés	1	3	283 000	58 000	341 000	292 000	48 000	340 000	575 000	106 000	681 000
<i>B Programmes opérationnels</i>	17	15	2 844 000	1 171 000	4 015 000	2 922 000	978 000	3 900 000	5 766 000	2 149 000	7 915 000
B01 Développement durable du tourisme	3	2	467 000	132 000	599 000	479 000	110 000	589 000	946 000	242 000	1 188 000
B02 Coopération technique	2	3	402 000	94 000	496 000	414 000	79 000	493 000	816 000	173 000	989 000
B03 Statistiques et compte satellite du tourisme	2	3	402 000	151 000	553 000	414 000	126 000	540 000	816 000	277 000	1 093 000
B04 Tendances du marché du tourisme	3	1	412 000	151 000	563 000	423 000	126 000	549 000	835 000	277 000	1 112 000
B05 Gestion des destinations et qualité	2	2	347 000	52 000	399 000	357 000	44 000	401 000	704 000	96 000	800 000
B06 Éthique et responsabilité sociale	1	1	174 000	52 000	226 000	178 000	44 000	222 000	352 000	96 000	448 000
B07 Thémis - Éducation et formation	0	0	0	146 000	146 000	0	122 000	122 000	0	268 000	268 000
B08 Bureaux de liaison de l'OMT	1	0	119 000	106 000	225 000	122 000	88 000	210 000	241 000	194 000	435 000
B09 Rel. institutionnelles et mobilisation de ressources	2	1	292 000	150 000	442 000	301 000	125 000	426 000	593 000	275 000	868 000
B10 Salons et projets spéciaux sur le terrain	1	2	229 000	137 000	366 000	234 000	114 000	348 000	463 000	251 000	714 000
<i>C Appui direct aux Membres</i>	16	13	3 085 000	497 000	3 582 000	3 155 000	547 000	3 702 000	6 240 000	1 044 000	7 284 000
C01 Services de conférence	5	2	705 000	148 000	853 000	724 000	163 000	887 000	1 429 000	311 000	1 740 000
C02 Direction	9	8	1 978 000	247 000	2 225 000	2 017 000	272 000	2 289 000	3 995 000	519 000	4 514 000
C03 Communication et publications	2	3	402 000	102 000	504 000	414 000	112 000	526 000	816 000	214 000	1 030 000
<i>D Appui indirect aux Membres</i>	9	14	1 838 000	1 621 000	3 459 000	1 890 000	1 621 000	3 511 000	3 728 000	3 242 000	6 970 000
D01 Budget et finances	2	2	348 000	166 000	514 000	357 000	166 000	523 000	705 000	332 000	1 037 000
D02 Ressources humaines	2	2	348 000	105 000	453 000	357 000	105 000	462 000	705 000	210 000	915 000
D03 Questions juridiques et contrats	1	0	119 000	77 000	196 000	122 000	77 000	199 000	241 000	154 000	395 000
D04 Tech. de l'information et de la communication	2	3	402 000	353 000	755 000	414 000	353 000	767 000	816 000	706 000	1 522 000
D05 Services généraux	2	7	621 000	620 000	1 241 000	640 000	620 000	1 260 000	1 261 000	1 240 000	2 501 000
D06 Provisions	0	0	0	300 000	300 000	0	300 000	300 000	0	600 000	600 000

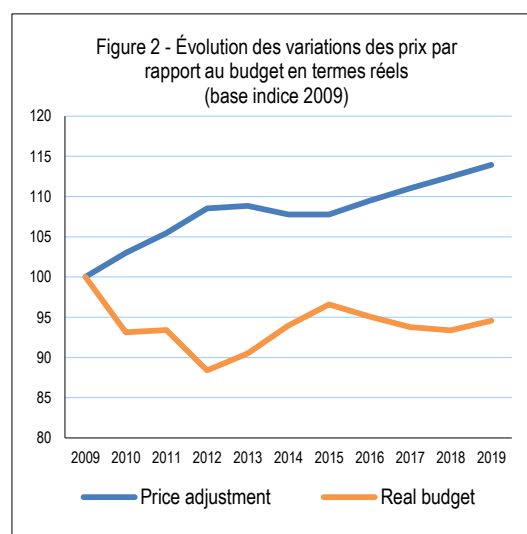
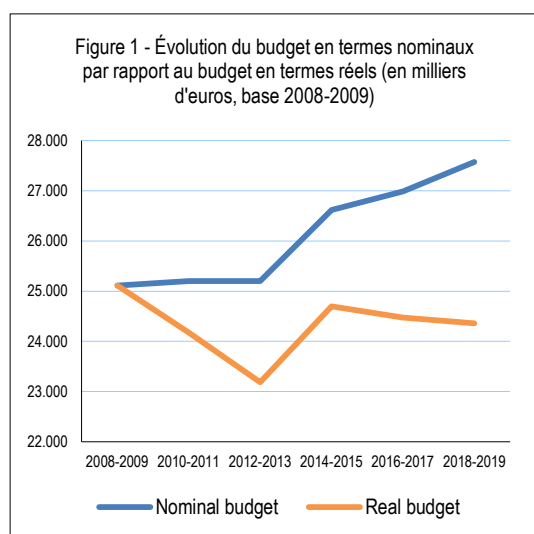
Tableau 2 – Crédits 2016-2017 approuvés par le Conseil exécutif à sa cent cinquième session [CE/DEC/8(CV)]
au 31 mars 2017
Euros

Grands programmes / programmes	Postes		2016		2017		2017		Crédits ¹		
	P	G	Personnel	Hors personnel	Total	Personnel	Hors personnel	Total	Personnel	Hors personnel	Total
Total général	106										
Total	55	51	9 550 000	3 942 000	13 492 000	9 800 000	3 692 000	13 492 000	19 350 000	7 634 000	26 984 000
<i>A Relations avec les Membres</i>	13	7	1 609 000	653 000	2 262 000	1 655 000	546 000	2 201 000	3 264 000	1 199 000	4 463 000
A01 Programme régional pour l'Afrique	3	1	348 000	143 000	491 000	357 000	120 000	477 000	705 000	263 000	968 000
A02 Programme régional pour les Amériques	2	1	229 000	143 000	372 000	235 000	120 000	355 000	464 000	263 000	727 000
A03 Programme régional pour l'Asie-Pacifique	3	1	348 000	143 000	491 000	357 000	120 000	477 000	705 000	263 000	968 000
A04 Programme régional pour l'Europe	2	1	228 000	83 000	311 000	235 000	69 000	304 000	463 000	152 000	615 000
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	2	1	228 000	83 000	311 000	235 000	69 000	304 000	463 000	152 000	615 000
A06 Membres affiliés (Réseau de connaissances)	1	2	228 000	58 000	286 000	236 000	48 000	284 000	464 000	106 000	570 000
<i>B Programmes opérationnels</i>	16	13	2 615 000	1 061 000	3 676 000	2 688 000	881 000	3 569 000	5 303 000	1 942 000	7 245 000
B01 Développement durable du tourisme	3	2	467 000	132 000	599 000	479 000	110 000	589 000	946 000	242 000	1 188 000
B02 Coopération technique	2	3	402 000	94 000	496 000	414 000	79 000	493 000	816 000	173 000	989 000
B03 Statistiques, tendances et politiques	5	4	814 000	302 000	1 116 000	837 000	252 000	1 089 000	1 651 000	554 000	2 205 000
B04 Gestion des destinations et qualité	2	1	292 000	52 000	344 000	301 000	44 000	345 000	593 000	96 000	689 000
B05 Éthique et responsabilité sociale	1	1	174 000	52 000	226 000	178 000	44 000	222 000	352 000	96 000	448 000
B06 Thémis - Éducation et formation	0	0	0	146 000	146 000	0	122 000	122 000	0	268 000	268 000
B07 Relations institutionnelles et mobilisation de ressources	2	1	292 000	150 000	442 000	301 000	125 000	426 000	593 000	275 000	868 000
B08 Projets spéciaux sur le terrain	1	1	174 000	49 000	223 000	178 000	33 000	211 000	352 000	82 000	434 000
B09 Bureaux de liaison de l'OMT	0	0	0	84 000	84 000	0	72 000	72 000	0	156 000	156 000
<i>C Appui direct aux Membres</i>	19	15	3 552 000	646 000	4 198 000	3 633 000	708 000	4 341 000	7 185 000	1 354 000	8 539 000
C01 Services de conférence	5	2	705 000	148 000	853 000	724 000	163 000	887 000	1 429 000	311 000	1 740 000
C02 Direction	12	9	2 390 000	308 000	2 698 000	2 439 000	352 000	2 791 000	4 829 000	660 000	5 489 000
C03 Communication et publications	2	4	457 000	190 000	647 000	470 000	193 000	663 000	927 000	383 000	1 310 000
<i>D Appui indirect aux Membres</i>	7	16	1 774 000	1 582 000	3 356 000	1 824 000	1 557 000	3 381 000	3 598 000	3 139 000	6 737 000
D01 Budget et finances	2	2	348 000	166 000	514 000	357 000	166 000	523 000	705 000	332 000	1 037 000
D02 Ressources humaines	2	2	348 000	105 000	453 000	357 000	105 000	462 000	705 000	210 000	915 000
D03 Technologies de l'information et de la communication	2	3	402 000	353 000	755 000	414 000	353 000	767 000	816 000	706 000	1 522 000
D04 Services généraux	1	9	676 000	658 000	1 334 000	696 000	633 000	1 329 000	1 372 000	1 291 000	2 663 000
D05 Provisions	0	0	0	300 000	300 000	0	300 000	300 000	0	600 000	600 000

Remarque :

¹ avant transferts. Conformément à la structure des programmes et aux crédits indiqués dans le document A/21/8(I)(b) approuvés initialement aux termes de la résolution A/RES/65/1(XI), à la mise à jour de la structure exposée dans le document CE/103/7(a) et approuvée aux termes de la décision CE/DEC/8(CIII), à la mise à jour de la structure exposée dans le document CE/104/7(a) et approuvée aux termes de la décision CE/DEC/8(CIV) et à la mise à jour de la structure exposée dans le document CE/105/5(b) et approuvée aux termes de la décision CE/DEC/8(CV).

C. Enveloppe budgétaire pour la période 2018-2019



17. À ses dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième sessions, l'Assemblée générale a approuvé les budgets, respectivement, pour la période 2010-2011 [A/RES/572(XVIII)], pour la période 2012-2013 [A/RES/603(XIX)] et pour la période 2016-2017 [A/RES/651(XXI)], lesquels reflétaient une croissance nominale nulle des recettes au titre des contributions et des crédits budgétaires. À sa vingtième session, l'Assemblée générale a approuvé, pour la période 2014-2015 [A/RES/619(XX)], un budget de rattrapage des variations cumulées des prix, en hausse de 2,8 %. Le tableau 3 montre l'évolution de l'enveloppe budgétaire au fil des périodes biennales depuis la période 2008-2009, en valeur nominale et en valeur réelle. Ainsi qu'en témoignent ces budgets, le secrétariat a engagé, ces neuf dernières années, d'importants efforts de restructuration visant principalement à réduire les coûts et à réaliser des gains d'efficacité dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée.

18. L'application de cette politique depuis 2010, y compris en tenant compte de l'augmentation de 2,8 % du budget de la période biennale 2014-2015, a eu pour conséquence directe que les budgets de l'Organisation jusqu'en 2017 ont accusé une perte cumulée de pouvoir d'achat de quelque 7 % à cause de l'inflation. Le Secrétaire général a fait une estimation prudente des variations des prix attendues en Espagne au cours de la période 2018-2019, à environ 1,3 % par an. S'il n'est pas approuvé d'augmentation du budget pour la période 2018-2019, il y aurait de nouvelles pertes de pouvoir d'achat portant la perte totale à quelque 9 % jusqu'en 2019. Cela équivaldrait, au cours de la période, à une croissance réelle négative des ressources de l'Organisation. Si elle devait durer deux ans de plus, la politique de croissance nulle serait très préjudiciable à la capacité de l'Organisation de gérer et d'accomplir le mandat énoncé dans le Livre blanc et le présent document. L'impact négatif se ressent d'autant plus compte tenu de la taille relativement modeste du secrétariat et des exigences imposées aux organismes des Nations Unies. L'annexe II sur les prix et les ajustements statutaires des coûts montre l'évolution des prix en Espagne par rapport aux budgets approuvés ou proposés.

19. Dans ce contexte et suivant la proposition du Comité du programme et du budget (CE/103/4) et la décision CE/DEC/7(CIII) du Conseil exécutif de « réviser la pratique d'une croissance nominale nulle dans la préparation du budget de la période 2018-2019 », le Secrétaire général propose ce qui suit : i) maintenir les contributions des Membres pour 2018 à leur niveau de 2017, c'est-à-dire en appliquant une croissance nominale nulle par rapport à 2017, et ii) augmenter le montant des contributions des Membres pour 2019 de 4 % par rapport à leur niveau de 2018 pour préserver la capacité de l'Organisation de mettre à exécution son programme de travail. Cela permettrait d'éponger, dans une certaine mesure, les hausses de l'inflation de ces dernières années même si l'Organisation continuerait d'accuser une perte de pouvoir d'achat de quelque 6 % sur l'ensemble de la période 2009-2019.

20. Par conséquent, il est proposé qu'en 2018, les contributions individuelles des Membres restent au même niveau que les contributions fixées pour 2017, selon le principe de croissance nominale nulle des contributions des Membres, à moins d'un changement de groupe qui serait synonyme d'une hausse ou d'une baisse annuelle allant jusqu'à 7,5 %. De même, pour 2019, il est proposé que les contributions des Membres augmentent de 4 %, à moins d'un changement de groupe qui serait synonyme d'une hausse ou d'une baisse annuelle allant jusqu'à 7,5 %.

21. Les catégories de dépenses du budget pour 2018 et 2019 font l'objet d'ajustements, notamment les coûts de personnel, lesquels sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et mis à jour par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Tableau 3 – Évolution de l'enveloppe budgétaire en valeur nominale et en valeur réelle
30 juin 2017
(en milliers d'euros)

	Périodes biennales					
	2008-2009	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2016-2017	2018-2019
Budget en valeur nominale	25 110	25 200	25 200	26 616	26 984	27 603
Budget en valeur réelle	25 110	24 176	23 184	24 698	24 475	24 383

Base 2009

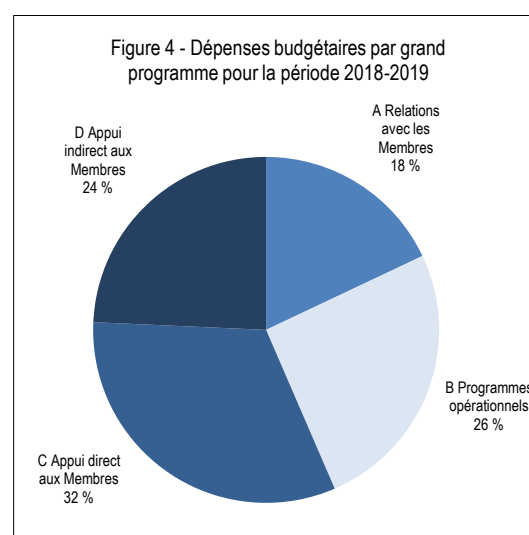
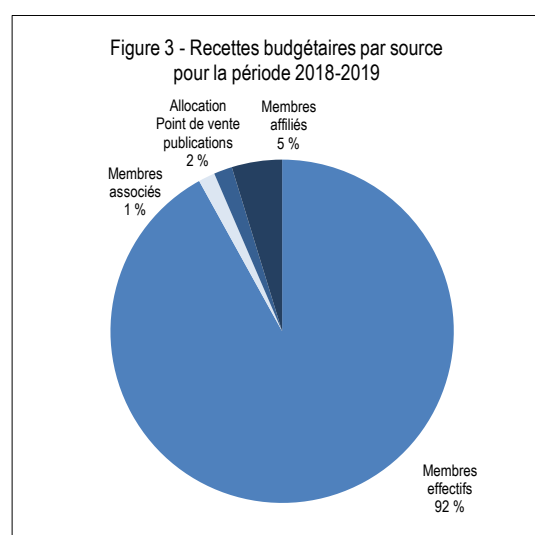
Remarque :

Budget en valeur nominale : budget approuvé / proposé.

Budget en valeur réelle : base du budget 2008-2009 corrigée de l'indice de variation des prix [2008-2016 : indice des prix à la consommation pour l'Espagne (source INE)]

2017-2019 : Estimation de l'OMT

1. Budget des recettes



22. Le budget des recettes de l'Organisation est établi sur la base des contributions mises en recouvrement (Membres effectifs, associés et affiliés) et du résultat financier des ventes de publications.

23. Les contributions des Membres effectifs et associés sont fixées conformément au barème proposé pour 2018 et 2019, comme indiqué à l'annexe I « Contributions des Membres effectifs, associés et affiliés ». Les contributions pour 2017 sont également incluses dans le barème pour faciliter la comparaison. Le barème des contributions proposé est calculé suivant l'annexe II du Règlement financier de l'OMT « Formule de fixation des parts contributives des États membres ».

24. L'allocation provenant de l'excédent cumulé du point de vente des publications reste au même niveau que les montants totaux budgétés en 2016-2017, du fait de la bonne tenue des ventes de publications. Le secrétariat étudie d'autres possibilités d'obtenir des produits d'opérations avec contrepartie directe pouvant compléter cette allocation. L'OMT ne propose pas d'autres excédents cumulés non réservés à des fins particulières qui seraient utilisés comme recettes budgétaires. Les

excédents cumulés de l'OMT sont présentés dans le Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos en 2016 [document CE/105/7(b)].

25. Les contributions des Membres affiliés sont fixées sur la base du nombre moyen de Membres d'après l'expérience passée et compte tenu de la décision CE/DEC/8(CV), par. 6. La décision du Conseil exécutif de prévoir une contribution réduite pour certains Membres affiliés (membres de Tedqual), comme exposé dans le document CE/95/6(c) [CE/DEC/20(XCV)], a également été prise en compte.

26. Le tableau 4 « Budget proposé des recettes et des dépenses pour la période 2018-2019 par rapport au budget 2016-2017 » montre les recettes et les dépenses budgétaires approuvées pour 2016-2017 et proposées pour 2018-2019. Ainsi que le prescrit la Règle de gestion financière III.7 de l'OMT, le budget est présenté par parties (grands programmes), par exercice financier et par période financière. Des tableaux budgétaires supplémentaires sont fournis dans le présent document à titre d'information, ainsi que l'exigent les articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier de l'OMT.

Tableau 4 – Budget proposé des recettes et des dépenses pour la période 2018-2019 par rapport au budget 2016-2017 au 30 juin 2017

Euros

	Budget 2016-2017			Projet de budget 2018-2019		
	2016	2017	2016-2017	2018	2019	2018-2019
Écart budgétaire	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes budgétaires</i>	<i>13 492 000</i>	<i>13 492 000</i>	<i>26 984 000</i>	<i>13 609 000</i>	<i>13 994 000</i>	<i>27 603 000</i>
Contributions des Membres effectifs et associés	12 556 000	12 745 000	25 301 000	12 623 000	13 166 000	25 789 000
Membres effectifs	12 365 752	12 546 000	24 911 752	12 414 000	12 944 000	25 358 000
Membres associés	190 248	199 000	389 248	209 000	222 000	431 000
Autres sources de recettes	936 000	747 000	1 683 000	986 000	828 000	1 814 000
Allocation de l'excédent cumulé - Point de vente des publications	333 000	144 000	477 000	333 000	144 000	477 000
Membres affiliés	603 000	603 000	1 206 000	653 000	684 000	1 337 000
<i>Dépenses budgétaires</i>	<i>13 492 000</i>	<i>13 492 000</i>	<i>26 984 000</i>	<i>13 609 000</i>	<i>13 994 000</i>	<i>27 603 000</i>
A Relations avec les Membres	2 436 000	2 379 000	4 815 000	2 444 000	2 516 000	4 960 000
B Programmes opérationnels	4 015 000	3 900 000	7 915 000	3 476 000	3 569 000	7 045 000
C Appui direct aux Membres	3 582 000	3 702 000	7 284 000	4 422 000	4 472 000	8 894 000
D Appui indirect aux Membres	3 459 000	3 511 000	6 970 000	3 267 000	3 437 000	6 704 000

2. Budget des dépenses

27. La structure budgétaire pour la période 2018-2019 est inchangée par rapport à la structure budgétaire révisée pour la période 2016-2017 au 31 mars 2017, comme expliqué plus haut.

28. Le tableau 5 « Crédits proposés pour la période 2018-2019 et crédits approuvés pour la période 2016-2017 – Analyse des changements par grand programme et par programme » montre le budget proposé pour la période 2018-2019 par rapport au budget approuvé pour la période 2016-2017, les variations totales et leur répartition entre variations de prix et de volume. Comme lors des précédentes périodes biennales, les dépenses sont maintenues à l'équilibre avec les recettes budgétées pour éviter à l'Organisation d'être en déficit ou de laisser des ressources inexploitées. S'agissant des variations de prix, on utilise la croissance moyenne ajustée des salaires d'une période biennale à une autre (c'est-à-dire 0,76 % par an, pendant deux ans), ce qui donne une variation combinée des prix de 1,52 %. Quant aux variations de volume en ce qui concerne les coûts de personnel, elles reflètent la nouvelle structure de la Direction et le taux de vacances de poste dans l'Organisation qu'il faut intégrer aux prévisions budgétaires (13 % environ).

29. Les provisions pour les avantages du personnel après la cessation de service se fondent sur les décaissements annuels attendus (méthode de comptabilisation au décaissement *pay-as-you-go*)

correspondant aux charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et autres avantages après la cessation de service. Des informations détaillées sur les passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service, l'assurance maladie après la cessation de service, le financement des passifs et l'avancement des travaux du groupe de travail des Nations Unies sur l'assurance maladie après la cessation de service sont fournies dans le document CE/105/7(b) « Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ».

30. Le tableau 6 « Projet de budget pour la période 2018-2019 – Résumé des propositions » montre le budget pour chaque année (2018 et 2019) par grand programme et par programme.

Tableau 5 – Crédits proposés pour la période 2018-2019 et crédits approuvés pour la période 2016-2017 – Analyse des changements par grand programme et par programme

au 30 juin 2017

Euros

Grands programmes / programmes	2016-2017				2018-2019				Augmentation/ diminution nette				
	Postes		Crédits ¹		Postes		Crédits						
	P	G	Personnel	Hors personnel	Total	P	G	Personnel		Hors personnel	Total	Personnel	Hors personnel
Total général	106										619 000		
Total	55	51	19 350 000	7 634 000	26 984 000	55	51	20 350 000	7 253 000	27 603 000	1 000 000	-381 000	
<i>A Relations avec les Membres</i>	13	7	3 264 000	1 199 000	4 463 000	13	7	3 905 000	1 055 000	4 960 000	641 000	-144 000	
A01 Programme régional pour l'Afrique	3	1	705 000	263 000	968 000	3	1	827 000	232 000	1 059 000	122 000	-31 000	
A02 Programme régional pour les Amériques	2	1	464 000	263 000	727 000	2	1	591 000	232 000	823 000	127 000	-31 000	
A03 Programme régional pour l'Asie-Pacifique	3	1	705 000	263 000	968 000	3	1	827 000	232 000	1 059 000	122 000	-31 000	
A04 Programme régional pour l'Europe	2	1	463 000	152 000	615 000	2	1	590 000	133 000	723 000	127 000	-19 000	
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	2	1	463 000	152 000	615 000	2	1	590 000	133 000	723 000	127 000	-19 000	
A06 Membres affiliés (Réseau de connaissances)	1	2	464 000	106 000	570 000	1	2	480 000	93 000	573 000	16 000	-13 000	
<i>B Programmes opérationnels</i>	16	13	5 303 000	1 942 000	7 245 000	16	13	5 343 000	1 702 000	7 045 000	40 000	-240 000	
B01 Développement durable du tourisme	3	2	946 000	242 000	1 188 000	3	2	949 000	213 000	1 162 000	3 000	-29 000	
B02 Coopération technique	2	3	816 000	173 000	989 000	2	3	836 000	153 000	989 000	20 000	-20 000	
B03 Statistiques, tendances et politiques	5	4	1 651 000	554 000	2 205 000	5	4	1 662 000	487 000	2 149 000	11 000	-67 000	
B04 Gestion des destinations et qualité	2	1	593 000	96 000	689 000	2	1	591 000	85 000	676 000	-2 000	-11 000	
B05 Éthique et responsabilité sociale	1	1	352 000	96 000	448 000	1	1	357 000	85 000	442 000	5 000	-11 000	
B06 Thémis - Éducation et formation	0	0	0	268 000	268 000	0	0	0	235 000	235 000	0	-33 000	
B07 Rel. institutionnelles et mobilisation de ressources	2	1	593 000	275 000	868 000	2	1	591 000	241 000	832 000	-2 000	-34 000	
B08 Projets spéciaux sur le terrain	1	1	352 000	82 000	434 000	1	1	357 000	64 000	421 000	5 000	-18 000	
B09 Bureaux de liaison de l'OMT	0	0	0	156 000	156 000	0	0	0	139 000	139 000	0	-17 000	
<i>C Appui direct aux Membres</i>	19	15	7 185 000	1 354 000	8 539 000	19	15	7 504 000	1 390 000	8 894 000	319 000	36 000	
C01 Services de conférence	5	2	1 429 000	311 000	1 740 000	5	2	1 418 000	315 000	1 733 000	-11 000	4 000	
C02 Direction	12	9	4 829 000	660 000	5 489 000	12	9	5 127 000	704 000	5 831 000	298 000	44 000	
C03 Communication et publications	2	4	927 000	383 000	1 310 000	2	4	959 000	371 000	1 330 000	32 000	-12 000	
<i>D Appui indirect aux Membres</i>	7	16	3 598 000	3 139 000	6 737 000	7	16	3 598 000	3 106 000	6 704 000	0	-33 000	
D01 Budget et finances	2	2	705 000	332 000	1 037 000	2	2	714 000	322 000	1 036 000	9 000	-10 000	
D02 Ressources humaines	2	2	705 000	210 000	915 000	2	2	714 000	204 000	918 000	9 000	-6 000	
D03 Technologies de l'information et de la communication	2	3	816 000	706 000	1 522 000	2	3	836 000	682 000	1 518 000	20 000	-24 000	
D04 Services généraux	1	9	1 372 000	1 291 000	2 663 000	1	9	1 334 000	1 198 000	2 532 000	-38 000	-93 000	
D05 Provisions avantages du pers. après cessation de service	0	0	0	600 000	600 000	0	0	0	700 000	700 000	0	100 000	
Total % par rapport à l'année précédente												2,29	
% par rapport à l'année précédente												5,17	-4,99

Remarque :

¹ avant transferts. Conformément à la structure des programmes et aux crédits indiqués dans le document A/21/8(I)(b) approuvés initialement aux termes de la résolution A/RES/651(XXI), à la mise à jour de la structure exposée dans le document CE/103/7(a) et approuvée aux termes de la décision CE/DEC/8(CIII), à la mise à jour de la structure exposée dans le document CE/104/7(a) et approuvée aux termes de la décision CE/DEC/8(CIV) et à la mise à jour de la structure exposée dans le document CE/105/5(b) et approuvée aux termes de la décision CE/DEC/8(CV).

Tableau 6 – Projet de budget pour la période 2018-2019 – Résumé des propositions

au 30 juin 2017

Euros

Grands programmes / programmes	Postes		2018			2019			Crédits		
	P	G	Personnel	Hors personnel	Total	Personnel	Hors personnel	Total	Personnel	Hors personnel	2018-2019
											Total
Total	55	51	10 050 000	3 559 000	13 609 000	10 300 000	3 694 000	13 994 000	20 350 000	7 253 000	27 603 000
	106										
<i>A Relations avec les Membres</i>	13	7	1 921 000	523 000	2 444 000	1 984 000	532 000	2 516 000	3 905 000	1 055 000	4 960 000
A01 Programme régional pour l'Afrique	3	1	407 000	115 000	522 000	420 000	117 000	537 000	827 000	232 000	1 059 000
A02 Programme régional pour les Amériques	2	1	291 000	115 000	406 000	300 000	117 000	417 000	591 000	232 000	823 000
A03 Programme régional pour l'Asie-Pacifique	3	1	407 000	115 000	522 000	420 000	117 000	537 000	827 000	232 000	1 059 000
A04 Programme régional pour l'Europe	2	1	290 000	66 000	356 000	300 000	67 000	367 000	590 000	133 000	723 000
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	2	1	290 000	66 000	356 000	300 000	67 000	367 000	590 000	133 000	723 000
A06 Membres affiliés (Réseau de connaissances)	1	2	236 000	46 000	282 000	244 000	47 000	291 000	480 000	93 000	573 000
<i>B Programmes opérationnels</i>	16	13	2 630 000	846 000	3 476 000	2 713 000	856 000	3 569 000	5 343 000	1 702 000	7 045 000
B01 Développement durable du tourisme	3	2	467 000	106 000	573 000	482 000	107 000	589 000	949 000	213 000	1 162 000
B02 Coopération technique	2	3	411 000	76 000	487 000	425 000	77 000	502 000	836 000	153 000	989 000
B03 Statistiques, tendances et politiques	5	4	818 000	242 000	1 060 000	844 000	245 000	1 089 000	1 662 000	487 000	2 149 000
B04 Gestion des destinations et qualité	2	1	291 000	42 000	333 000	300 000	43 000	343 000	591 000	85 000	676 000
B05 Éthique et responsabilité sociale	1	1	176 000	42 000	218 000	181 000	43 000	224 000	357 000	85 000	442 000
B06 Thémis - Education et formation	0	0	0	117 000	117 000	0	118 000	118 000	0	235 000	235 000
B07 Relations institutionnelles et mobilisation de ressources	2	1	291 000	120 000	411 000	300 000	121 000	421 000	591 000	241 000	832 000
B08 Projets spéciaux sur le terrain	1	1	176 000	32 000	208 000	181 000	32 000	213 000	357 000	64 000	421 000
B09 Bureaux de liaison de l'OMT	0	0	0	69 000	69 000	0	70 000	70 000	0	139 000	139 000
<i>C Appui direct aux Membres</i>	19	15	3 729 000	693 000	4 422 000	3 775 000	697 000	4 472 000	7 504 000	1 390 000	8 894 000
C01 Services de conférence	5	2	698 000	157 000	855 000	720 000	158 000	878 000	1 418 000	315 000	1 733 000
C02 Direction	12	9	2 560 000	351 000	2 911 000	2 567 000	353 000	2 920 000	5 127 000	704 000	5 831 000
C03 Communication et publications	2	4	471 000	185 000	656 000	488 000	186 000	674 000	959 000	371 000	1 330 000
<i>D Appui indirect aux Membres</i>	7	16	1 770 000	1 497 000	3 267 000	1 828 000	1 609 000	3 437 000	3 598 000	3 106 000	6 704 000
D01 Budget et finances	2	2	351 000	160 000	511 000	363 000	162 000	525 000	714 000	322 000	1 036 000
D02 Ressources humaines	2	2	351 000	102 000	453 000	363 000	102 000	465 000	714 000	204 000	918 000
D03 Technologies de l'information et de la communication	2	3	411 000	339 000	750 000	425 000	343 000	768 000	836 000	682 000	1 518 000
D04 Services généraux	1	9	657 000	596 000	1 253 000	677 000	602 000	1 279 000	1 334 000	1 198 000	2 532 000
D05 Provisions avantages du personnel après la cessation de service	0	0	0	300 000	300 000	0	400 000	400 000	0	700 000	700 000

V. Suites à donner par l'Assemblée générale

31. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) Adopter le projet de programme général de travail et budget de l'Organisation pour la période 2018-2019, d'un montant total de 27 603 000 EUR, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 23.2 des Statuts, et autoriser le Secrétaire général à exécuter le programme de travail et budget pour la période 2018-2019 en fonction des montants recouverts, en établissant un plan de dépenses à cette fin et en maintenant la pratique budgétaire ayant donné satisfaction des exercices financiers précédents ;
- b) Prendre note des changements apportés à la structure budgétaire révisée pour la période 2016-2017 tels qu'exposés dans le présent document au 31 mars 2017 et noter avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de présenter un budget équilibré pour la période biennale 2018-2019 ;
- c) Approuver le barème des contributions proposé pour la période 2018-2019 ;
- d) Prendre en compte que le niveau du budget pour 2018 et 2019 sera de 27 603 000 EUR, accepter que les recettes budgétaires approuvées pour la prochaine période biennale soient apportées par les contributions des Membres effectifs et associés à hauteur d'un montant arrondi de 12 623 000 EUR pour 2018 et de 13 166 000 EUR pour 2019 et que le solde à financer soit couvert par les contributions des Membres affiliés et par les autres sources de financement mentionnées dans le document correspondant, sachant que des ajustements pourraient être nécessaires en cas d'adhésion de nouveaux Membres affiliés à l'Organisation ou de retraits, et approuver, conformément à la résolution A/RES/526(XVII), que les contributions des Membres associés soient réparties en deux catégories distinctes, chacune étant inférieure de 10 % à celle des Membres effectifs des groupes 13 et 9, respectivement ;
- e) Adopter la recommandation émise par le Conseil exécutif [CE/DEC/8(CV), par. 6] de maintenir la contribution des Membres affiliés à 2 400 EUR pour 2018 et de la faire passer à 2 500 EUR pour 2019, et appuyer la décision CE/DEC/20(XCV) prise par le Conseil exécutif concernant les rabais proposés pour des Membres spécifiques comme exposé dans le document CE/95/6(c) ;
- f) Appuyer le secrétariat dans la poursuite de ses efforts pour faire des économies et maîtriser les dépenses, prendre acte que le programme et budget inclut uniquement les programmes relevant du budget ordinaire du Fonds général et noter que d'autres programmes du Fonds général ou d'autres fonds (fonds de contributions volontaires et fonds fiduciaires) viendront s'ajouter aux réalisations de l'Organisation et accroître les ressources et donc les activités de l'Organisation, surtout en ce qui concerne la coopération technique ; et
- g) Féliciter les membres du Comité du programme et du budget ainsi que son Président pour leurs contributions précieuses à l'établissement du projet de programme de travail de l'Organisation pour la période 2018-2019.

Annex I: Contributions of the Full, Associate and Affiliate Members

1. With regard to the financing of the Organization's budget, Article 25.1 of the Statutes stipulates that:

"1. The budget of the Organization, covering its administrative functions and the general programme of work, shall be financed by contributions of the Full, Associate and Affiliate Members, according to a scale of assessment accepted by the Assembly and from other possible sources of receipts for the Organization in accordance with the Financing Rules which are attached to these Statutes and form an integral part thereof."

2. Table 4 above, "2018-2019 Proposed income and expenditure budget compared with 2016-2017 budget", shows that the part of the budget to be financed with the contributions of the Full Members is EUR 12,414,000 for 2018 and EUR 12,944,000 for 2019. The rounded above-mentioned amounts have been apportioned among 156 Full Members by applying the formula for calculating the contributions of the Member States (Annex II of the UNWTO Financial Regulations (FR) on the Formula for fixing the contributions of Member States).

3. The estimates of contributions have been made in accordance with the statistical data provided by the United Nations concerning Gross National Income (GNI), Gross National Income per capita (GNI PC) and population, available to the UNWTO as of February 2017, and which were used by the UN to calculate the contributions of its Members. The reference period for these statistical data is 2008-2013¹. These set of statistical data replaced that used for the 2016-2017 biennia (i.e. 2005-2010) resulting in same Members changing contributions group.

4. The total number of Full Members included in the scale of contributions for the period 2018-2019 (156 Full Members) has changed with respect to the period 2016-2017 (157 Full Members). As a result of this modification in the composition of the Full Members, steps have been taken to adjust the scale of contributions in accordance with Annex II of UNWTO Financial Rules. The number of groups remains at thirteen.

5. It should also be noted that following Annex II of the UNWTO Financial Rules, a limit of 7.5 per cent for 2018 and 2019 of 7.5% has been applied to increases in contributions in the case of those Members whose contributions would rise beyond this percentage as a result of moving to a higher group in the scale of contributions. Likewise, similar operations have also been made to limit the reduction in contributions as a result of Members moving to a lower group, in order to balance the income from contributions.

6. After the application of the above-mentioned limits, the Secretary-General proposes that contributions for 2018 and 2019 increase by 0% and 4% respectively in relation to the contributions approved for 2017 and 2018 for those Members that do not change group and are not subject to adjustment of their contribution because of an earlier change in group.

7. According to the measures established at the seventeenth General Assembly in resolution A/RES/526(XVII), the Associate Members Flanders, Hong Kong (China) and Macao (China), were included in a separate category from other Associate Members based on 90% of the contribution due for Full Members in group nine. The contribution of the rest of the Associate Members is maintained at 90% of the minimum contribution of the Full Members. The total rounded amount to be financed by the Associate Members is EUR 209,000 for 2018 and EUR 222,000 for 2019.

¹ UN document A/70/11

8. Concerning Affiliate Members, and following the EC decision at its 105th session (CE/DEC/8(CV) para. 6), the Secretary-General has assessed the Affiliate Members' contribution fee by a similar amount to the increase approved for the Full and Associate Members contributions in relation with their contributions approved for the preceding year. As a result, the Secretary-General proposes to the General Assembly that the contribution fee of the Affiliate Members for 2018 remain at the same level as during the period 2016-2017 (EUR 2,400) (and increases to a rounded contribution of EUR 2,500 for 2019. Of these amounts, EUR 1,400 in 2018 and EUR 1,458 in 2019 will be allocated as a contribution to the Organization's budget, EUR 400 in 2018 and EUR 417 in 2019 for full annual access to UNWTO's E-library and EUR 600 in 2018 and EUR 625 in 2019 assigned to the activities of the Affiliate Members programme of work. The total budgeted income to be financed by the current and new Affiliate Members is EUR 653,000 and EUR 684,000 for 2018 and 2019 respectively of the next period.

9. It is also noted that a deduction on this fee in 2018 and 2019 for specific Affiliate Members (Tedqual Members) has been applied in accordance to Executive Council decision CE/DEC/20(XCV) as outlined in document CE/95/6(c). This fee deduction for specific Affiliate Members (Tedqual Members) was approved in 2014 for an experimental period of four years. The Secretariat will make an assessment of the impact of this fee deduction on the Organization's budget and the convenience to maintain it which will be submitted to the Members for their consideration.

10. The table below on 2018-2019 UNWTO Membership contributions shows the scale of unrounded contributions of the Full and Associate Members for 2018 and 2019, expressed in euros, in accordance with decision CE/DEC/10(LXIII-LXIV) of the Executive Council.

2018-2019 UNWTO Membership contributions

31 March 2017

Euros

Order	Members	2017	2018		2019	
		Assessed contribution ¹	Contribution %	CY/PY	Contribution %	CY/PY
Total membership contributions		12,745,466	12,623,063		13,165,610	
<i>Full Members</i>		12,546,371	12,414,458		12,943,889	
1	China	342,766	342,766	0.00	356,477	4.00
2	Japan	342,766	342,766	0.00	356,477	4.00
3	Germany	342,766	342,766	0.00	356,477	4.00
4	France	342,766	342,766	0.00	356,477	4.00
5	Italy	342,766	342,766	0.00	356,477	4.00
6	Spain	342,766	342,766	0.00	356,477	4.00
7	Brazil	257,187	276,476	7.50	297,212	7.50
8	Russian Federation	257,187	276,476	7.50	297,212	7.50
9	Switzerland	214,229	230,296	7.50	247,568	7.50
10	Republic of Korea	214,229	230,296	7.50	247,568	7.50
11	Netherlands	321,343	321,343	0.00	334,197	4.00
12	Mexico	214,229	214,229	0.00	222,798	4.00
13	Turkey	214,229	214,229	0.00	222,798	4.00
14	Austria	214,229	214,229	0.00	222,798	4.00
15	Saudi Arabia	203,042	203,518	0.23	211,659	4.00
16	Qatar	154,941	166,562	7.50	179,054	7.50
17	United Arab Emirates	203,518	203,518	0.00	211,659	4.00
18	India	201,939	203,518	0.78	211,659	4.00
19	Thailand	160,671	172,721	7.50	185,675	7.50
20	Poland	203,518	203,518	0.00	211,659	4.00
21	Greece	203,518	203,518	0.00	211,659	4.00
22	Argentina	128,538	138,178	7.50	148,541	7.50
23	Malaysia	160,671	172,721	7.50	185,675	7.50
24	Kuwait	160,671	160,671	0.00	167,098	4.00
25	Israel	160,671	160,671	0.00	167,098	4.00
26	Portugal	203,518	188,254	-7.50	174,135	-7.50
27	Indonesia	128,538	138,178	7.50	148,541	7.50
28	Czech Republic	160,671	160,671	0.00	167,098	4.00
29	South Africa	160,671	160,671	0.00	167,098	4.00
30	Venezuela	92,046	98,949	7.50	106,370	7.50
31	Iran, Islamic Republic of	81,217	87,308	7.50	93,856	7.50
32	Chile	107,114	107,114	0.00	111,399	4.00
33	Croatia	128,538	118,898	-7.50	111,399	-6.31
34	Colombia	72,838	78,301	7.50	84,174	7.50
35	Hungary	128,538	118,898	-7.50	111,399	-6.31
36	Slovenia	107,114	107,114	0.00	111,399	4.00
37	Egypt	128,538	118,898	-7.50	111,399	-6.31
38	Slovakia	92,046	98,949	7.50	106,370	7.50
39	Oman	72,838	78,301	7.50	84,174	7.50
40	Kazakhstan	64,268	69,088	7.50	74,270	7.50
41	Lebanon	107,114	99,080	-7.50	91,649	-7.50
42	Romania	72,838	72,838	0.00	75,752	4.00
43	Bahrain	66,402	71,382	7.50	75,752	6.12
44	Philippines	72,838	72,838	0.00	75,752	4.00

Order	Members	2017	2018		2019	
		Assessed contribution ¹	Contribution	% CY/PY	Contribution	% CY/PY
45	Uruguay	64,268	69,088	7.50	74,270	7.50
46	Ukraine	72,838	72,838	0.00	75,752	4.00
47	Morocco	72,838	72,838	0.00	75,752	4.00
48	Peru	64,268	69,088	7.50	74,270	7.50
49	Lithuania	64,268	64,269	0.00	66,840	4.00
50	Monaco	43,719	46,998	7.50	50,523	7.50
51	Libya	64,268	64,269	0.00	66,840	4.00
52	Bulgaria	64,268	64,269	0.00	66,840	4.00
53	Cyprus	64,268	64,269	0.00	66,840	4.00
54	Nigeria	40,608	43,654	7.50	46,928	7.50
55	Iraq	40,608	43,654	7.50	46,928	7.50
56	Dominican Republic	64,268	64,269	0.00	66,840	4.00
57	Viet Nam	46,962	50,484	7.50	54,270	7.50
58	Trinidad and Tobago	64,268	64,269	0.00	66,840	4.00
59	Costa Rica	64,268	64,269	0.00	66,840	4.00
60	Algeria	64,268	64,269	0.00	66,840	4.00
61	Panama	53,558	57,575	7.50	61,893	7.50
62	Cuba	64,268	64,269	0.00	66,840	4.00
63	Azerbaijan	40,608	43,654	7.50	46,928	7.50
64	Jordan	64,268	64,269	0.00	66,840	4.00
65	Angola	40,608	43,654	7.50	46,928	7.50
66	Mauritius	53,558	57,575	7.50	61,893	7.50
67	Ecuador	53,558	53,558	0.00	55,700	4.00
68	Belarus	50,485	53,558	6.09	55,700	4.00
69	Namibia	48,201	51,816	7.50	55,700	7.50
70	Tunisia	64,268	59,448	-7.50	55,700	-6.30
71	Brunei Darussalam	53,558	53,558	0.00	55,700	4.00
72	Serbia	53,558	53,558	0.00	55,700	4.00
73	Gabon	53,558	53,558	0.00	55,700	4.00
74	Jamaica	53,558	53,558	0.00	55,700	4.00
75	Botswana	53,558	53,558	0.00	55,700	4.00
76	Pakistan	40,608	43,654	7.50	46,928	7.50
77	Equatorial Guinea	33,656	36,180	7.50	38,894	7.50
78	Guatemala	48,201	48,201	0.00	50,129	4.00
79	Albania	53,558	49,541	-7.50	50,129	1.19
80	Turkmenistan	40,608	43,654	7.50	46,928	7.50
81	Syrian Arab Republic	64,268	59,448	-7.50	54,989	-7.50
82	Sri Lanka	32,134	34,544	7.50	37,135	7.50
83	Bosnia and Herzegovina	46,962	48,201	2.64	50,129	4.00
84	San Marino	60,912	56,344	-7.50	52,118	-7.50
85	Bahamas	48,201	48,201	0.00	50,129	4.00
86	Georgia	32,134	34,544	7.50	37,135	7.50
87	Malta	43,719	46,998	7.50	50,129	6.66
88	Andorra	48,201	48,201	0.00	50,129	4.00
89	The former Yugoslav Republic of Macedonia	40,608	43,654	7.50	46,928	7.50
90	El Salvador	48,201	48,201	0.00	50,129	4.00
91	Armenia	32,134	34,544	7.50	37,135	7.50
92	Cambodia	32,134	34,544	7.50	37,135	7.50
93	Bangladesh	32,134	34,544	7.50	37,135	7.50

Order	Members	2017	2018		2019	
		Assessed contribution ¹	Contribution	% CY/PY	Contribution	% CY/PY
94	Paraguay	32,134	34,544	7.50	37,135	7.50
95	United Republic of Tanzania	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
96	Montenegro	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
97	Ghana	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
98	Mongolia	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
99	Sudan	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
100	Barbados	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
101	Kenya	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
102	Bolivia	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
103	Yemen	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
104	Timor-Leste	26,779	28,787	7.50	30,946	7.50
105	Honduras	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
106	Uzbekistan	26,779	28,787	7.50	30,946	7.50
107	Myanmar	26,779	28,787	7.50	30,946	7.50
108	Uganda	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
109	Swaziland	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
110	Congo	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
111	Zambia	26,779	28,787	7.50	30,946	7.50
112	Republic of Moldova	26,779	28,787	7.50	30,946	7.50
113	Fiji	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
114	Cameroon	32,134	32,134	0.00	33,419	4.00
115	Ethiopia	26,779	28,787	7.50	30,946	7.50
116	Nicaragua	26,779	28,787	7.50	30,946	7.50
117	Maldives	26,779	28,787	7.50	30,946	7.50
118	Zimbabwe	26,779	28,787	7.50	30,946	7.50
119	Lao People's Democratic Republic	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
120	Senegal	32,134	29,724	-7.50	27,850	-6.30
121	Côte d'Ivoire	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
122	Papua New Guinea	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
123	Kyrgyzstan	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
124	Nepal	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
125	Haiti	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
126	Madagascar	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
127	Seychelles	18,552	17,161	-7.50	16,710	-2.63
128	Mauritania	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
129	Lesotho	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
130	Tajikistan	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
131	Chad	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
132	Democratic People's Republic of Korea	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
133	Benin	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
134	Afghanistan	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
135	Mali	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
136	Rwanda	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
137	Mozambique	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
138	Bhutan	24,101	24,101	0.00	25,065	4.00
139	Burkina Faso	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
140	Cabo Verde	21,422	23,029	7.50	24,756	7.50
141	Samoa	16,067	16,067	0.00	16,710	4.00
142	Democratic Republic of the Congo	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00

		2017	2018		2019	
Order Members		Assessed contribution ¹	Contribution % CY/PY	Contribution % CY/PY	Contribution % CY/PY	Contribution % CY/PY
143	Vanuatu	21,422	23,029	7.50	24,756	7.50
144	Djibouti	24,101	24,101	0.00	25,065	4.00
145	Togo	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
146	Sierra Leone	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
147	Niger	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
148	Gambia	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
149	Guinea	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
150	Guinea-Bissau	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
151	Malawi	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
152	Liberia	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
153	Eritrea	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
154	Central African Republic	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
155	Sao Tome and Principe	16,067	16,067	0.00	16,710	4.00
156	Burundi	26,779	26,779	0.00	27,850	4.00
<i>Associate Members</i>		<i>199,095</i>	<i>208,605</i>		<i>221,721</i>	
1	Flemish Community of Belgium	42,264	45,434	7.50	48,842	7.50
2	Hong Kong, China	42,264	45,434	7.50	48,842	7.50
3	Macao, China	42,264	45,434	7.50	48,842	7.50
4	Aruba	24,101	24,101	0.00	25,065	4.00
5	Puerto Rico	24,101	24,101	0.00	25,065	4.00
6	Madeira	24,101	24,101	0.00	25,065	4.00

Remarks:

¹ 2017 additions include Members at the time of writing A/21/8(I)(b); additions shown in document A/21/8(I)(b) included rounding differences.

Annex II: Price and statutory cost adjustments

1. The purpose of this Annex is to provide information on price adjustments and statutory cost adjustments. Due to the nature of these adjustments, prices and statutory cost adjustments have an impact on the expenses incurred by the Secretariat, irrespective as to whether an additional budget provision is made for them or not.

Price adjustment indicators

2. As UNWTO Headquarters is in Madrid, most of UNWTO expenses are incurred or are related to prices in Spain. The relevant price adjustment indicator for Spain is the Consumer Price Index (CPI) as provided by the Spanish National Statistics Institute ("Instituto Nacional de Estadística" / INE). CPI for Spain for the years 2014 to 2016 as published by INE was -1.0%, 0.0% and 1.6% in each of the respective years. Nevertheless, INE does not provide CPI forecasts for the years 2017 and beyond. By contrast, price adjustment indicators forecast for Spain (CPI, inflation, Gross domestic product (GDP) deflator, Harmonized index of consumer prices (HICP)) are published by other sources such as International Monetary Fund (IMF), Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), or Bank of Spain ("Banco de España" / BDE). After analysing them, the Secretary-General has considered reasonable to choose a 1.3% as price adjustment for Spain for both 2018 and 2019.

3. For the purpose of assessing the evolution of prices in Spain and the cumulative inflation since 2010, the annual CPI for Spain as provided by INE for the years 2009-2016 as well as UNWTO price adjustment estimates for the years 2017-2019 have been analysed. The table below, "Evolution of price adjustment for Spain vs. approved/proposed budgets", shows the evolution of the price adjustment for Spain and compares the price adjustment base index (base 100 for 2009) with the approved and proposed budgets base index (base 100 for 2009).

Evolution of price adjustment for Spain vs. approved/proposed budgets

at 30 June 2017

Rate/Index/Euros

	Price adjustment ¹		Approved/proposed budget ²				Difference indexes
	% CYP/Y	Base index	Annual	Biennia	%CYP/Y	Base index	
Total	13.20						
2019	1.30	113.93	13,994,000	27,603,000	2.83	107.96	5.97
2018	1.30	112.47	13,609,000		0.87	104.99	7.48
2017	1.40	111.02	13,492,000	26,984,000	0.00	104.09	6.94
2016	1.60	109.49	13,492,000		0.00	104.09	5.40
2015	0.00	107.77	13,492,000	26,616,000	2.80	104.09	3.68
2014	-1.00	107.77	13,124,000		2.80	101.25	6.52
2013	0.30	108.86	12,767,000	25,200,000	2.69	98.50	10.36
2012	2.90	108.53	12,433,000		-2.62	95.92	12.61
2011	2.40	105.47	12,767,000	25,200,000	2.69	98.50	6.98
2010	3.00	103.00	12,433,000		-4.08	95.92	7.08
2009	0.80	100	12,962,000	25,110,000	6.7	100	0.00
2008	1.40		12,148,000				

Remarks

¹ % CYP/Y: 2008-2016 CPI for Spain (source INE); 2017-2019 UNWTO estimate. Base index: base 100 for 2009; incorporates previous year price adjustment.

² Base index: base 100 for 2009; incorporates previous years price adjustment. 2018-2019 proposed increase.

Statutory costs adjustments

4. The remuneration of staff in the Professional and higher categories consists of a base salary and a post adjustment. The base salary scale is published, and periodically updated, by the International Civil Service Commission (ICSC) in New York. The ICSC also publishes a monthly post adjustment index, reflecting the evolution of the cost of living at UNWTO's Headquarters. Since UNWTO is a specialized agency of the United Nations, it cooperates with ICSC periodically in conducting "Place to place surveys" to determine the level of the cost of living at Madrid for United Nations system officials. Surveys are normally conducted every five years. The last such survey was conducted in September 2010. The survey resulted in a 0.92 per cent increase in the post adjustment for Madrid. During October 2016, a new survey has been conducted whose outcome will be announced later in 2017. The cost estimates for this staff category in 2018-2019 have been based on the planned staffing level for the biennia, taking as reference the base and pensionable salary scales in force on 1 January 2017, statutory increments due, plus an adjusted provision for salary growth (price adjustment plus productivity growth of 0.05) of 1.0% for the possible annual increase in the cost of living. However, due to budgetary restrictions, staff costs in this category have been adjusted downwards which means not being able to fill 9 vacancies in this category during the biennium 2018-2019.

5. The estimated costs for General Service staff for 2018-2019 are based on the budgeted staffing level in this category. The salary scale for General Service officials is published by the ICSC and is expressed in euros. Since April 2004, the ICSC has determined the annual increases by reference to the Spanish cost of living index. The salary scale effective 1 October 2013 and amended on 1 October 2016 has been used to determine staff costs in this category, after making allowance for statutory increments and the 1.35 % annual provision for salary growth (price adjustment plus productivity growth of 0.05) in the cost of living for Madrid. This scale has been established by the United Nations on the basis of the results of the comprehensive survey carried out in Madrid in October 2013. Nevertheless, as mentioned before, the staff cost in this category also had to be adjusted downwards which means not being able to fill 5 vacancies in this category during the biennium 2018-2019.

6. The combined effect of these budgetary adjustments in both categories amounts to EUR 2,634,000 for the period 2018-2019, EUR 1,310,000 in 2018 and EUR 1,324,000 in 2019. Therefore, in order to meet the proposed staff cost of EUR 20,350,000 for the period 2018-2019, EUR 10,050,000 in 2018 and EUR 10,300,000 in 2019, the adjustment have to be compensated through the non-filling of vacant positions by some 13% resulting in an effective decline in the staff strength on positions effectively filled.

7. The basis for calculating contributions to the United Nations Joint Staff Pension Fund (UNJSPF) is unchanged with respect to the period 2016-2017. In effect, of the total contribution rate of 23.7 per cent (the rate currently applicable in the UNJSPF), the two-thirds financed by the Organization will amount in this case to 15.8 per cent of pensionable remuneration for the financial years 2018 and 2019. It should be mentioned that the contribution to the fund must be in USD. If the USD continues to strengthen against the EUR, UNWTO's contribution to the Fund may result in significant additional costs.

8. For the purpose of the 2018-2019 budget, an increase of 1.0% for the Professional and higher categories and of 1.35 % for the General Service category increase of the staff health and accident insurance premium rates over the premium rate fixed for 2008 is expected in 2018-2019. As a result, the rate foreseen to be contributed by the Organization is equal to 7.67 per cent for 2018 and 2019 of gross staff remuneration.

9. The International Civil Service Commission (ICSC) in New York provides a monthly schedule of daily subsistence allowance (DSA) rates for those places where the United Nations has ongoing project activity or where officials of the Organization are obliged to visit. This allowance is intended to account for lodging, meals, transfers and other expenses of United Nations staff while on mission. The circular is revised monthly, by the 5th of the month, in response to exchange rate fluctuations, as well as on the basis of up-to-date hotel and restaurant data. No increase in these costs has been estimated for the 2018-2019 budget.

Annex III: Schedule of established posts

UNWTO proposes to continue with the approved 106 positions. The distribution for 2018-2019 maintains the total number of posts but with a variation of four more positions in the Professional and Higher categories and four less in the General Service category. As explained in the budget proposal, it will be necessary to maintain 14 vacancies unfilled on average or 13% of total posts, due to budgetary restrictions.

Staff posts evolution by category

31 March 2017

	Biennia				
	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2016-2017	2018-2019
Total	106	106	106	106	106
Secretary-General (SG)	1	1	1	1	1
Deputy SG/Executive Directors	1	3	3	3	3
Assistant SG	1	0	0	0	0
Professional and higher categories	45	44	45	47	51
General services category	58	58	57	55	51

Acronyms

A/RES: General Assembly Resolution
AFMS : Affiliate Members
ASEB: After-Service Employee Benefits
ASHI: After-Service Health Insurance
BDE: Banco de España
BDFN: Budget and Finance
CE/DEC: Executive Council Decision
COMM: Communications and Publications
COSE: Conference Services
CPI: Consumer Price Index
CY: Current Year
DFR: Detailed Financial Rules
DMGT: Destination Management and Quality
DSA: Daily Subsistence Allowance
EC: Executive Council
ERP: Enterprise Resource Planning
ESDT: Ethics and Social Responsibility
EUR: Euro
FR: Financial Regulations
G: General Service category
GDP: Gross domestic product
GNI PC: Gross National Income per Capita
GNI: Gross National Income
GVLO: UNWTO Liaison Office at Geneva
HICP: Harmonized Index of Consumer Prices
ICSC: International Civil Service Commission
IMF: International Monetary Fund
INE: Instituto Nacional de Estadística de España
IRRM: Institutional Relations and Resource Mobilization
LGCO: Legal Counsel
OECD: Organization for Economic Co-operation and Development
OFTC: Office of Tourism and Culture
OFTP: Office of Tourism and Peace
OFTS: Office of Tourism, Sports and Mega Events

P: Professional and higher categories
PAYG: Pay-as-you-go approach
PY: Prior Year
RPAF: Regional Programme for Africa
RPAM: Regional Programme for the Americas
RPAP: Regional Programme for Asia and the Pacific
RPEU: Regional Programme for Europe
RPME: Regional Programme for the Middle East
SDGs: Sustainable Development Goals
SDTR: Sustainable Development of Tourism
SFPM: Special Field Projects
SG: Secretary General
STPP: Statistics, Trends and Policy
TECO: Technical Cooperation
THMS: Themis- Education and Training
UN: United Nations
UNJSPF: United Nations Joint Staff Pension Fund
UNWTO: World Tourism Organization
USD: United States dollar